

## Migrants juifs dans le Sud des Etats-Unis, au XIX<sup>e</sup> siècle. Face à l'esclavage et à la guerre de Sécession

Anny Bloch-Raymond

L'appartenance est un phénomène complexe, fonction des temps et des lieux de migration. Elle peut s'envisager selon des approches de type collectif ou individuel. Le migrant se situe en effet à la croisée de multiples appartenances : sociales, religieuses et politiques. Il occupe une place transitoire. Il est soumis à diverses pressions économiques, politiques, culturelles. Cette position est préalable à toute transformation ultérieure. Elle correspond à un entre-deux, à une intranquillité fondamentale<sup>1</sup>.

L'intégration du nouvel arrivant s'opère selon une alchimie singulière, celle d'une pratique où se conjuguent les termes de séparation et d'adoption. L'appartenance se construit tout à la fois en référence à une dette à l'égard du pays qu'on a quitté, au modèle d'un contrat à remplir vis-à-vis du nouveau pays. Les Américains utilisent le terme de *commitment*, ou *belonging*. Le sentiment d'appartenance varie alors selon les étapes de l'élaboration de l'identité du migrant et de l'adoption par celui-ci des normes d'acceptation du pays d'installation.

La problématique de l'appartenance semble se réduire à ces termes : appartenir serait le choix de l'individu, mais aussi une décision incombant au groupe d'accueil. Mais, en réalité, doit-on appartenir ou *s'appartenir* ? N'y a-t-il pas *affectation* obligatoire d'appartenance chez l'individu qui doit faire oublier ses origines ? Finalement, l'appartenance n'est-elle pas une injonction émanant de la population d'accueil ? Les

---

<sup>1</sup> Anny Bloch-Raymond, thèse de doctorat, *Des Berges du Rhin aux rives du Mississippi. Migrants juifs du XIX<sup>e</sup> au XX<sup>e</sup> siècle*, sous la direction de Freddy Raphaël, Strasbourg, nov.2006, 2 tomes, 405 pages, 220 pages  
Anny Bloch-Raymond, *Des berges du Rhin aux rives du Mississippi, histoire et récits de migrants juifs*, Paris, Michel Houdiard éditeur, 2009, 2 éd. 2010, 220 pages.

attachements sont incertains, liés aux circonstances – souvent dramatiques –, telles les crises et les guerres qui contraignent le nouvel arrivant à redéfinir son identité. En réalité, le nouvel arrivant est tenu de se conformer aux règles du nouveau pays s'il ne veut pas devenir paria. Quelles sont donc les formes de son adhésion, les formes de sa résistance et les risques de rejet encourus ? Autant de questions que pose le statut délicat du migrant, homme, femme, famille, groupe en situation de déracinement.

### ***Le départ : quitter la mauvaise mère?***

L'expérience de l'émigration soulève le problème de la dette envers l'ancienne patrie, mais aussi des opportunités offerte par le nouveau pays en matière d'égalité, de liberté religieuse ou de succès économique.

Partir est une manière de céder à son goût d'aventures, ou encore une façon d'aider sa famille à faire face à ses besoins, d'aider ses frères et sœurs à partir à leur tour. Quand le pays natal ne parvient pas à proposer des emplois, quand il n'accorde aucune possibilité de promotion, quand il porte atteinte à la dignité du sujet à travers divers types de discrimination, alors le contrat implicite entre la nation et citoyen n'est plus rempli. Est-ce alors véritablement rompre ce contrat, que de quitter son pays ? Que s'est-il donc passé, pour ces nombreux juifs allemands qui, à l'exemple de ceux d'Ettingen (pays de Hesse), ont été contraints, après la révolution ratée de 1848, alors qu'ils n'avaient aucune perspective de mobilité sociale et qu'ils étaient astreints à des taxations très lourdes, ont émigré aux Etats Unis<sup>2</sup> ? En Bavière, leur départ est consécutif à l'échec, en 1846, des tentatives d'émancipation des juifs. C'est ce qu'a fort bien analysé Philippson, alors correspondant en Bavière de

---

<sup>2</sup> *Allgemeine Zeitung des Judentums*, 1839, p.159, cité par Glanz Rudolf, « *Studies in Judaica Americana* », chapitre « The Immigration of German Jews up to 1880 », *New York*, Ktav Publishing House, 1970, p. 95.

l'hebdomadaire *Allgemeine Zeitung des Judentums* : l'émigration, quand la législation en vigueur refuse d'accorder la citoyenneté aux juifs, constitue la réponse à une politique d'émancipation avortée<sup>3</sup>. De fait, durant les années 1850, l'on débat amplement, dans la presse juive allemande, à propos des principes dont dépend l'appartenance au pays, ainsi que des raisons qui conduisent les juifs à émigrer. En 1846, 30 pères de familles de la communauté assistent à l'Assemblée des Etats de Bavière. Sur la question de l'émigration, leur position est claire : « Nous appartenons à la patrie, et cela ne peut se vendre. La providence nous a placés ici. Nous sommes appelés à aimer le pays où nous sommes nés. Si nous heurtons notre mère patrie en lui tournant le dos ne dira-t-on pas que nous vendons notre patrie pour des biens extérieurs ? ». Ils ajoutent : « ce n'est pas vendre notre patrie que de partir, parce que si ici notre avenir est sombre, là bas il est incertain ». Selon l'éditorialiste Philippson, favorable à l'émigration, les Etats-Unis seraient le premier pays dans lequel la liberté de croire est entière : les juifs y seraient assimilés à tous les autres citoyens, tandis que les fonctions publiques y seraient accessibles à tous, même aux juifs<sup>4</sup>.

C'est donc l'absence d'égalité civile qui forcerait les juifs à quitter leur patrie, non sans que leur « cœur ne saigne ». Ainsi, n'est-ce pas affaire d'infidélité : Partir apparaît souvent comme une absence d'alternative, comme la conséquence d'une contrainte subie. L'appartenance est, en ce cas, un choix indirect, relatif à ce que l'on ne veut pas.

---

<sup>3</sup> Les Actes des Etats bavaois, 1846, *Allgemeine Zeitung Des Judentums*, 1846, cf. les débats sur l'émigration des années 1853, 1854.

Débat sur l'émigration : les éditoriaux de Philippson cité par Olbrisch Gabriele, *Les Etats-Unis, terre d'émigration pour les juifs allemands 1837-1882*, trad. française, mémoire de maîtrise, sous la direction Docteur Peter Alter, Cologne 1993, p 15.

<sup>4</sup> Glanz Rudolf, "The Immigration of German Jews up to 1880, *Studies in Judaica Americana*, p. 85-103.

### ***Que faire de l'héritage du pays d'origine ?***

Y a-t-il fidélité aux valeurs acquises dans l'ancien pays, transmises à travers le mode de vie, le mariage, la pratique religieuse ? Comment se modifient ces modes de vie ? La question se pose, du lien avec le pays d'origine. Oscar Handlin a soutenu l'idée d'une rupture radicale d'avec le passé dans son ouvrage *les Déracinés* (1951, 1973) ; il a défendu cette idée d'une manière vigoureuse ; mais celle-ci, après avoir été largement acceptée, est l'objet de vives controverses.

Les juifs d'Alsace, de Lorraine, du Palatinat, de Bade, du Wurtemberg et de Bavière deviennent planteurs de coton, boulangers, importateurs à La Nouvelle-Orléans, marchands de cigares et de liqueurs, courtiers à Montgomery, marchands de vêtements, de porcelaine et banquiers à San Francisco. Ils ne peuvent exercer ces métiers que forts de leur expérience antérieure, grâce à l'appui que leur procurent des modèles familiaux, grâce à leur formation scolaire et professionnelle. Il n'y a donc pas pour eux de rupture totale, mais un apprentissage de nouveaux savoir-faire et une adaptation aux usages du pays d'installation.

### ***La mémoire collective, à propos du départ***

La mémoire ne fait état que de patriotisme. Si les premiers émigrés des années 1850 font pression auprès de leurs familles pour se rendre dans ce qui leur paraît un pays d'avenir, l'émigration des années 1871-1890 est due à des raisons culturelles et nationales. « Mon père tremblait à l'idée que son fils devrait bientôt s'enrôler dans l'armée allemande. [...] Cela aurait été un objet de torture pour un patriote français »<sup>5</sup>, écrit le migrant Max Meyer, originaire d'Ingwiller. Ainsi, quitterait-on

---

<sup>5</sup> Ruth Meyer Cherniss, *Max Meyer, 1876-1953*, document privé 1980, 142 pages appendix I, *Foreward* Max Meyer, novembre 1941.

l'Alsace pour rester fidèle à la France. C'est que, depuis les Etats-Unis, en 1871, on peut opter pour la nationalité française. Toujours est-il qu'on ne change pas aisément d'appartenance, et que le souvenir de l'appartenance ancienne se renforce parfois au cours du processus de migration.

*Statut de la minorité juive dans le Sud : à l'ombre des magnolias*

Le Sud des Etats-Unis constitue une « sous-culture » caractérisée par l'attachement à l'histoire, à un code de l'honneur et à des règles de courtoisie, ainsi qu'à la « cause perdue », celle de la Confédération. Afin de transmettre ces valeurs, la famille et l'éducation des enfants, le mariage endogame et la filiation par le sang, s'avèrent de la plus grande importance. De plus, l'héritage de l'aristocratie terrienne, un code du langage et des bonnes manières permettent de distinguer ceux qui font partie de la région, des étrangers. Le Sud est un espace dans lequel le protestantisme évangélique fondamentaliste domine : depuis 1920, on l'appelle la « *Bible Belt* ». L'autre, celui qui vient d'ailleurs, c'est le catholique – sauf en Louisiane –, ou le juif. L'hospitalité, vantée comme une qualité du Sud, est la règle ; à condition que l'on en respecte les codes<sup>6</sup>. L'étiquette implique que l'on n'émette aucune critique à l'égard des classes existantes, que l'on accepte de se conformer aux règles qui s'imposent aux Blancs et aux Noirs, et qui organisent la vie des « castes » sociales et structurent les différences de couleur<sup>7</sup>.

---

<sup>6</sup> Abraham D. Lavender, "Jewish Values in the Southern Milieu", *Turn to the South*, *op. cit.*; p.128.

<sup>7</sup> « *The nature of my reception by the white people will also aid in identifying the local situation in the town. They displayed an immediate courtesy unfamiliar to a Northerner* », (La nature de mon accueil par les Blancs aide aussi à identifier la situation locale dans la ville. Ils font preuve d'une courtoisie immédiate qui n'est pas familière à une personne venant du Nord), explique John Dollard à propos de son enquête à Indianola dans le delta du Mississippi effectuée en 1936-37. « *A number of*

Le Sud est un pays où l'honneur s'impose, avec sa contrepartie : la violence. On ne peut « comprendre » quelque chose aux lynchages et à la violence du Ku Klux Klan, que si on les replace dans le contexte de la défense de la terre du Sud, celle de l'honneur de la race blanche et de la primauté de Dieu<sup>8</sup>. Cela signifie que l'on doit se conformer au *statu quo* existant, à savoir une coexistence entre voisins noirs et blancs de même classe sociale, mais pas une fréquentation interethnique de proximité. Les relations réellement cordiales entre individus Noirs et Blancs existent, mais seulement dans des clubs fréquentés par l'élite ou dans le cadre des relations professionnelles entre patrons et employeurs. Une exception doit être mentionnée : elle concerne la « nanny », dont la position échappe à ces clivages. Elle est la gouvernante, « nanny » noire attachée pour plusieurs générations à la famille ; ce, jusque dans les années 1970.

Chaque groupe blanc, chrétien, créole, africain-américain, américain, juif, italien, irlandais ou cajun, conserve ses propres espaces de sociabilité. Mais une différence essentielle sépare Noirs et Blancs.

Faut-il analyser ceci en termes de castes, ou en termes de strates sociales infranchissables dans les domaines de l'éducation, de la politique, de la religion sans qu'il y ait possibilité de passage de l'une à l'autre ? Ou bien faut-il parler de classes, catégories socio-économiques, politiques et religieuses plus mouvantes<sup>9</sup> ?

---

*white friends (...) tried immediately to instruct me in the etiquette of the situation and to protect me against foolish mistakes* ». John Dollard, *Caste and Class in the Southern Town*, The Wisconsin U. Press, (1937), 1988. p.8.- 9 (Quelques amis essayèrent tout de suite de m'informer de l'étiquette à adopter dans cette situation et de me protéger de commettre des erreurs stupides).

<sup>8</sup> Bertram Wyatt-Brown, *Honor and Violence in the Old South*, Oxford University Press, 1986.

<sup>9</sup> Aux Etats-Unis, on ne peut se référer à un système de castes au sens où l'on peut parler de caste indienne, « une organisation sociale reposant sur l'opposition du pur et de l'impur », les castes aux Etats-Unis sont considérés, selon Louis Dumont, comme « une perturbation et une trahison du système social. Pour Pierre Van der Berghe,

### ***Ceux qui font fortune et les autres***

Au-delà des relations entre Blancs et minorités de couleur, entre chrétiens et juifs, il existe une différence de classes sociales à l'intérieur même du groupe de migrants. Il faut ainsi différencier l'élite marchande des villes, les planteurs, les propriétaires de terres et de magasins, les petits commerçants, leurs employés et, au bas de l'échelle sociale, les colporteurs. Une hiérarchie se met en place, entre ces diverses catégories socio-professionnelles. A cela s'ajoutent les clivages entre villes, gros bourgs et petites villes. Ces différences sont moins importantes dans les premières années d'installation, entre 1850 et 1870 : les fortunes, elles, s'acquièrent durant et après la guerre de Sécession. Les planteurs et les propriétaires de grands magasins, les gros négociants et industriels s'enrichissent grâce à la vente du coton et la production du sucre, aux finances et à l'import-export. Une minorité de fils de migrants exercent les professions de notaires, avocats, médecins, dans la deuxième moitié du XIX<sup>e</sup> siècle.

Le regard porté par les uns et les autres ne sera pas tout à fait le même; surtout s'agissant des plus fortunés car, en cas de crise, ils disposent de possibilités de mobilité, et peuvent compter sur leurs réseaux d'influence pour surmonter les difficultés.

### ***Naturalisation : l'adoption d'une nouvelle mère ?***

Appartenir, c'est manifester son engagement pour la nouvelle patrie *motherland*, *mutterland*. Emigrer serait alors faire le pari difficile qu'on peut gagner à changer de mère. Le migrant opterait pour la bonne mère et abandonnerait la marâtre,

---

« Le 'groupe-caste' est constitué par une population particulière, minoritaire et discriminée dont l'existence contredit l'idéologie constitutive de la démocratie américaine. », Dominique Schnapper, *La relation à l'autre. Au cœur de la pensée sociologique*, Paris, Gallimard, 1998, p. 220- 221.

la mauvaise mère. Mais il prendrait le pari risqué, soit d'être abandonné des deux côtés, soit d'adopter et d'être adopté.

L'obtention de la nationalité américaine implique la renonciation à servir le Reich allemand. Partir, après 1871, signifie refuser d'effectuer un service militaire de trois ans, échapper aux guerres franco-allemandes et au militarisme prussien. Mais c'est aussi opter pour la démocratie. Les familles interrogées ont insisté avec fierté sur l'obtention de la nationalité américaine. L'appartenance se manifeste ainsi par une demande de naturalisation dans le pays où l'on s'est installé. Elle implique alors une décision de renonciation, qui n'est pas toujours immédiate, qui mûrit parfois pendant plus de dix ans. Si, durant quelque temps, l'idée de retour semble encore possible, une fois choisie, l'appartenance au nouveau pays paraît exaltante, et elle s'exhibe : généralement, la famille conserve le certificat d'obtention de la nationalité américaine (*citizenship*) et montre avec fierté ce document essentiel. Rares sont les regrets du pays ancien, et peu nombreux sont les retours.

Mais appartenir implique un désir mutuel d'affilier et de s'affilier. L'une des manifestations principales de cette conjonction réussie est le patriotisme.

#### *Le modèle aristocrate du Sud : un mimétisme impossible*

Les juifs séfarades venus d'Espagne et du Portugal via l'Angleterre ou la Hollande, puis des Caraïbes, forment la première génération de juifs implantés à la Nouvelle Orléans et dans le Sud, à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle. Ils entretiennent tout particulièrement le mythe de l'aristocratie créole. « Cette revendication leur permet, espèrent-ils [les séfarades] d'être acceptés parmi leurs pairs comme des « gentlemen du Sud » et peut ouvrir les portes à une tolérance religieuse et économique.»<sup>10</sup> Se met en place une hiérarchie dans

---

<sup>10</sup> Abraham J Peck, « Modern Judaism », Vol 7, 2, May 1987. p.100.



l'appartenance, selon l'ancienneté de l'installation, mais aussi l'adhésion aux modèles et aux valeurs des « gentlemen du Sud ». Les colporteurs juifs et les petits négociants, arrivés pour la majorité d'entre eux plus tardivement, durant les années 1840-1860, ne peuvent se prévaloir de ce mythe aristocratique. Mais si les nouveaux venus ne transgressent pas les règles, ils bravent les lignes de séparation : ils demandent au planteur l'autorisation de faire du commerce avec les esclaves après avoir vendu des marchandises au propriétaire des lieux. La population noire constitue très fréquemment la clientèle des marchands ou des colporteurs juifs, qui octroient des crédits, fixent des prix modiques et assurent aux Noirs un bon accueil. Les juifs tentent de faire oublier les aspects les plus cruels de la ségrégation, mais ils manifestent, avant tout, leur attachement aux États qui les ont accueillis. Le Rabbin David J. Goldberg qui a étudié le judaïsme sur la longue durée, dans cinq États du Sud, décrit la position des juifs en ces termes : « Ils souhaitaient avant tout être acceptés des autres et renouvelaient à chaque occasion leur fidélité à l'état confédéré sudiste.»<sup>11</sup>

### *L'engagement dans la guerre de Sécession*

En ce qui concerne les migrants d'origine française, il paraît paradoxal que les plus jeunes d'entre eux migrent aux États-Unis pour échapper à la conscription, napoléonienne d'abord – la durée de la mobilisation est de huit ans, entre 1829-1832, de sept ans, entre 1832-1855, et de trois ans par la suite (on trouve des traces de leur absence de France, dans les conseils de révision de 1860<sup>12</sup>) –, mais ils en viennent à s'enrôler quelques années plus tard dans la guerre de Sécession. La « guerre entre les États », appelée aussi la « guerre de rébellion » a

---

<sup>11</sup> David J. Goldberg, *A study of small community Jewry in five Southern Eastern States*, Columbia College, 1974.

<sup>12</sup> Archives départementales du Bas-Rhin, Inventaire provisoire de la série R, affaires militaires (1891-1870) 1R 661 IR 695, IR 696.

généralement été perçue par ces premiers juifs migrants installés dans le Sud, comme une guerre dans laquelle ils se devaient de manifester leur loyauté à la terre d'accueil. C'était en effet comme leur nouvelle terre promise, et ils ne pouvaient pas montrer leur loyauté à celle-ci sans témoigner d'un certain patriotisme.

A Charleston, dans la congrégation *Beth Elohim*, le révérend Gustav Poznanski prononce, en mars 1841, un sermon qui porte les premières traces de l'allégeance à la cause du Sud : « *La synagogue est notre temple. Cette ville est notre 'Jérusalem', cette terre heureuse, notre Palestine et comme nos pères ont défendu au prix de leur vie, ce temple, cette ville et cette terre, ainsi le feront nos fils ...* ».

La majorité des migrants juifs des deux rives du Rhin installés dans le Sud, s'engagent et se battent du côté des Confédérés<sup>13</sup>. Ils considèrent que l'on veut les priver de leurs biens acquis légitimement. D'autre part, ils estiment qu'ils ont une dette à l'égard de cette terre qui les a accueillis. Ils veulent défendre leurs familles, leurs plantations et leurs commerces. Très peu de familles ont refusé de se battre du côté des Confédérés, en 1861. L'arrière-grand-père de Lucile Bennett,

---

13 Pour une histoire de la guerre civile, les juifs et l'antisémitisme comme moyen de propagande contre les sécessionnistes, ref. Bertram W. Korn, introd. Allan Nevis, *American Jewry and the Civil War*, Marietta, Georgia Bellum edition, 1995, Chapitre *American Judaophobia*, p.156-188. L'ordre no. 11 est le titre d'un ordre infâmant du Général Ulysses S. Grant du 17 Décembre, 1862, durant la Guerre de Sécession : « que tous les juifs dans le district de Tennessee, Mississippi, et du Kentucky soient expulsés. » Cet ordre a été donné dans le cadre d'une campagne conduite par Grant contre le marché noir autour du coton dans le Sud. Grant avait été probablement convaincu que le marché noir était conduit par des juifs en majorité et d'autres commerçants sans aucun principe. L'ordre a été annulé trois jours après, à la suite les réactions virulentes de commerçants juifs et du rabbin chef de file du judaïsme libéral, Isaac Mayer Wise, qui s'est directement adressé à Lincoln. (site *Jews and Civil War*, Wikipedia Encyclopaedia).

<sup>13</sup> Les chiffres indiquent autour de 8 000 juifs en Louisiane en 1860 dont 2 000 à la Nouvelle Orléans. En 1878, en Alabama, on compte 2045 juifs dont 900 à Montgomery. Mais les pionniers sont arrivés dès 1830-1840. Ref Jacob Rader Marcus, *To count a people*, New York, London, University Press of America, 1990.

Salomon Hochtein, né en Alsace, s'engage à 36 ans dans l'armée, en Louisiane, dans les Home Guards<sup>14</sup>. L'un des émigrés d'origine alsacienne, Isaac Hermann, né en 1838, arrivé à New York en 1859, s'installe en Géorgie, s'enrôle dans l'armée confédérée en 1862. Il écrit ses *Mémoires d'un vétéran confédéré* (1911). Il s'enrôle à la place de son ami, Mr Smith. Selon Sallie Monica Lang, sa biographe, il se présente à son officier en disant : « Un Français souhaite combattre comme un Américain ». Il ajoute : « Il reste en service durant toute la période de la guerre en faisant ce qui est digne d'honneur pour son pays adoptif. » Il est alors volontaire, bien qu'il ne soit pas citoyen américain. On le sait, l'ensemble des confédérés devront prêter serment de fidélité à l'Union à la fin de la guerre. Mais la position des juifs est loin d'être homogène à l'intérieur du groupe de migrants, à l'intérieur même des familles. En effet, même si les nouveaux-venus s'engagent dans la guerre, ils ne sont pas toujours d'accord avec la Sécession.

L'engagement vis-à-vis de la Confédération varie non seulement selon les États, mais également selon les familles. Au début de la guerre, Philip Sartorius, originaire de Germersheim (Palatinat) fait état, dans ses mémoires, de l'état piteux des bateaux sudistes, de l'absence de préparation de l'armée et de l'obligation, en tant que soldat, de payer l'ensemble de ses fournitures. Il fait partie d'un régiment de cavalerie où chacun est tenu de tout fournir : costumes, chevaux et nourriture<sup>15</sup>.

L'engagement a donc un coût économique et symbolique souvent considérable.

La loyauté est avant tout, très clairement, une loyauté à l'égard de la terre où l'on vit ; bien avant d'être une fidélité aux idéaux politiques des Confédérés<sup>16</sup>. A Atlanta, la cinquantaine de juifs originaires d'Allemagne ou d'Europe de l'Est qui y

---

<sup>14</sup> Correspondance de l'auteur avec Lucile Bennett, septembre 1992.

<sup>15</sup> Sartorius Philip, *Reminiscences of my Father Philip Sartorius written by him for me*, Port Gibson, 1910.

<sup>16</sup> Abraham J. Peck, *op. cit.*, p.102.

résidaient étaient divisés, quant à l'attitude à adopter. Quelques-uns combattirent pour l'indépendance du Sud ; d'autres, pour des raisons diverses, refusèrent. Certains fournirent des équipements pour la guerre ; d'autres s'enrôlèrent dans les compagnies d'infanterie<sup>17</sup>.

### *Guerre de Sécession : l'ambiguïté de la position des migrants juifs*

Soit l'exemple de la famille Weill (marchands de coton et exportateur) originaire d'Otterstadt en Palatinat-Bavarois qui s'occupe de l'égrenage du coton à Opelika, puis à Montgomery (Alabama). Jake, demeurant à Montgomery, écrit à son frère Josiah Weil, à Munich, le 16 mai 1861, en des termes très mesurés. Cette lettre constitue un précieux témoignage quant à la diversité des positions à l'égard de l'esclavage et de la guerre. S'y expriment des valeurs morales fortes, et le rappel des interdits bibliques que se doivent de respecter les familles juives : aucun homme n'a le droit de posséder d'autres hommes sur une longue durée. En tout cas, selon le Deutéronome (15, 13-15), tout juif doit les libérer au bout de six ans. Les premiers versets de la section *Michpatim* (commandements) statuent que la durée maximale de l'esclavage d'un hébreu est de six années et qu'il recouvrira « automatiquement » – c'est-à-dire sans avoir à être racheté ou à avoir à payer quoi que ce soit à son « maître » – sa liberté. Le maître doit le nourrir correctement et ne pas l'obliger à effectuer des tâches avilissantes; et, lorsqu'il le libère, il doit lui donner de quoi subvenir à ses propres besoins<sup>18</sup>. Ces principes sont énoncés dans la lettre du pionnier Jake Weil à son frère Josiah à Munich :

---

<sup>17</sup> Site *Jewish Immigration to the South* : A William Bremen Museum exhibit, titled *Creating Community : The Jews of Atlanta from 1845 to the Present*. Familles de planteurs juifs et chrétiens en relation amicale sur plusieurs générations.

<sup>18</sup> Ref. la rubrique « esclavage », *Dictionnaire encyclopédique du judaïsme*, Paris - Cerf Laffont, 1993, p. 325.

*« Mon cher frère Josiah,*

*Cela sera la dernière lettre que je vous écrirai pour longtemps, parce qu'une fois encore je prends les armes pour servir mon pays. Ma mission depuis la guerre du Mexique dans le 4<sup>e</sup> d'Alabama a été renouvelée et maintenant, je suis en tant que lieutenant dans l'armée des Confédérés d'Amérique. J'ai été affecté à la Home Guard (la Garde civile) et notre mission est de protéger la ville. »*

Mais, comme d'autres déjà, il émet diverses réserves: *« J'ai assisté à l'inauguration du Président Davis depuis la terrasse du Capitole à quelques mètres de lui. Il a délivré un discours passionné. Je trouve que c'est à la fois un homme imposant et impressionnant mais j'ai peur qu'il n'ait pas suffisamment de cœur au ventre, ni la compréhension pour conduire le conflit qui va suivre. Mes amis Lehmann et Durr<sup>19</sup> me disent peu sage de m'impliquer dans cela. Tu connais mes sentiments.*

*Nous avons libéré nos esclaves aussitôt qu'il y a eu assez de colons à qui on a pu donner en bail nos terres. En vérité, aucun homme n'a le droit d'en posséder un autre. Mais un homme n'a pas le droit de vendre la propriété d'un autre et après qu'il en a amorcé le processus, clamer que le vendeur est l'image du mal et qu'on doit exproprier ses terres. Yancey et les autres mangeurs de feu, je ne suis pas pour eux, non plus<sup>20</sup>. Dans ce conflit, il n'y a pas de place pour un homme raisonnable.*

*Des deux maux, je choisis celui que je connais le mieux. Cette terre a été bonne pour nous tous. On ne doit pas nous priver des droits de propriété sans transgresser la loi que notre constitution nous a garantie. Je dois défendre cette terre jusqu'au dernier souffle et jusqu'à mon dernier denier, afin d'agir en faveur de ce en quoi je crois.*

*Notre frère Henry a pris une position plus modérée. Il a acheté des actions de la confédération comme je l'ai fait, mais*

---

<sup>19</sup> Vieilles familles de cotton factors.

<sup>20</sup> C'est ainsi que l'on nomme les sécessionnistes les plus radicaux.

*c'est tout. Je pense que cela ne sera d'aucune utilité, quoi qu'en dise notre attorney. Monsieur Benjamin a accepté un poste dans le cabinet de Mr Davis et les croit sûres. Monsieur Benjamin souhaite se rappeler à votre bon souvenir. Henry n'a pas rejoint le groupe des anti-sécessionnistes, mais je crois que ses sympathies se portent de ce côté-là. Il pense que nous devrions continuer le combat au Congrès. Quand les opinions sont enflammées il n'y a aucune raison de le faire ...»*

Les choix révèlent à la fois l'attachement à la nouvelle patrie, le degré d'appartenance, mais aussi une certaine liberté d'opinion et d'esprit critique. Celui-ci est largement fonction de la position professionnelle, des richesses personnelles et l'environnement social. A-t-on ou non des terres cultivées en sucre et en coton, possède-t-on ou non des esclaves ? Quelle est la capacité de mobilité de chacun ? Cette guerre défendait la terre, un système, des valeurs : au cœur desquelles, l'esclavage.

De façon assez prévisible, l'allégeance et l'appartenance varient dans le temps. Elles relèvent d'une logique de survie, plutôt que d'un ralliement à l'ennemi. Il faut se soumettre à la loi du vainqueur, ou partir. Philip Sartorius, afin de pouvoir rejoindre Saint Louis et quitter sa plantation à Millikens Bend (Mississippi), jure fidélité à l'Union en 1863, serment obligatoire, qui constitue un véritable *shibboleth* pour rejoindre le Nord. On l'appelle le « Serment d'amnistie » (*Amnesty Oath*). Il s'engage « à défendre la constitution des États-Unis, l'union des États, à soutenir les lois et la proclamation édictée durant la rébellion en référence à l'émancipation des esclaves » (Serment du 14 Août 1865). Cette renonciation à la « cause » et ce départ, à la suite des nombreux combats du confédéré, est le résultat d'une logique de survie économique ou familiale.

Quelques familles migrantes rentrent en Europe à la suite de la guerre de Sécession : la guerre a entraîné la ruine du marchand Henry Aaron Hirsch (1829-1911), la destruction de ses plantations à Hazelhurst (Géorgie). A son retour à

Bischwiller, le pionnier reprend l'usine familiale de draps<sup>21</sup>. C'est la guerre et la destruction de ses biens qui provoquent le retour dans le premier pays. Il n'y a pas abandon, mais nécessité de partir, le contrat n'ayant pas été rempli. La guerre entre les États a été perçue comme humiliante sur le plan politique – prêter serment à l'Union ! – et dévastatrice sur le plan économique.

### ***Le silence ou la peur de ne pas être compris***

La guerre de Sécession a laissé des traces considérables et des blessures symboliques graves. La tragédie de la bataille de Vicksburg du 4 juillet a été occasion de deuil, à Jackson. Jusqu'en 1940, la fête de l'indépendance du 4 juillet n'a pas été célébrée<sup>22</sup>. Félix J. Dreyfus, 1857-1946 (fils d'Abel Dreyfous, 1815-1891) marque son hostilité au ralliement à l'Union. Il refuse de chanter le *Star Spangled Banner* comme preuve de loyauté au gouvernement fédéré, en 1862, alors que la ville de La Nouvelle-Orléans est envahie par les troupes de l'Union du général Butler. Sa loyauté à la Confédération reste acquise<sup>23</sup>.

La mémoire des événements reste inscrite, douloureuse. L'appartenance à la Confédération est perçue comme honteuse par les générations suivantes. Le récit de la perte n'est pas transmis aux proches. Bien des années plus tard, trente-trois ans après les événements vécus, Philip Sartorius, dans sa correspondance, raconte à sa fille sa participation à la bataille de Jackson<sup>24</sup> :

*« Je vais répondre à ta requête, à savoir à quelle armée j'ai appartenu durant la guerre de Rébellion. Tu peux dire à tes amis que j'ai appartenu à l'armée sudiste ou rebelle. Je n'ai*

---

<sup>21</sup> Entretien avec Jean Meyer, arrière-petit-fils, Strasbourg le 7 janvier 1997.

<sup>22</sup> Lettre Metz Kahn du 20 juin 1994.

<sup>23</sup> *Felix Jonathan Dreyfous, a Life of Integrity of Service*, fondé sur les documents de Felix J Dreyfous et les mémoires de sa fille Ruth Dreyfous avec Bobbie Malone, Nouvelle Orléans, 1995, n.p.

<sup>24</sup> *Rader Marcus American Jewish Archives, Cincinnati*, lettre de Philip Sartorius à sa fille Tillie, Hotsprings, 8 mars 1896.

*jamais beaucoup parlé de cette partie de ma vie pleine d'événements, en partie parce qu'il n'y a pas eu d'agréable souvenirs en relation avec cela, et en partie toi ou tout autre n'aviez montré aucun intérêt pour cette histoire. Néanmoins, la plupart des événements de cette époque me sont restés en mémoire. Cela fait 33 ans à peu près....Peu de jours après, Grant, stationné le long du Mississippi, prenait Vicksburg à rebours avec son armée. Il l'a affamée jusqu'à ce qu'elle se rende, en capturant 20 000 hommes Avant cela, il y avait eu la bataille de Baken Court, non loin de Vicksburg, où la majorité du Régiment 4, ton père y compris, a été capturé et fait prisonnier six mois. Voilà la part que j'ai prise à la campagne de Vicksburg. Je pourrais presque écrire un livre sur toutes les conséquences, mais c'est assez pour cette fois ... »*

### ***L'esclavage***

L'esclavage reste un sujet difficile à aborder à l'intérieur des différentes communautés et familles juives. Lors de mes entretiens avec les familles originaires d'Alsace ou du Sud de l'Allemagne, entre 1992 et 2000, un petit nombre d'entre elles savaient, se rappelaient ou acceptaient de prendre conscience que leurs ancêtres possédaient des esclaves – ces indications figurent dans les listes de recensement des propriétaires d'esclaves et dans les actes de vente notariés –. Les archives des communautés juives, celles de La Nouvelle-Orléans, *Gates of Prayer*, fondée en 1850, de *Touro Synagogue*, en 1848, sont muettes sur ces questions, tout comme celles de la communauté juive de *Beth Or* à Montgomery, Alabama, fondée en 1858. Ne sont pas notées non plus la guerre de Sécession et ses conséquences. Montgomery est pourtant, en 1861, la capitale des États confédérés !

L'immigrant juif est probablement très choqué par les mauvais traitements, la chasse aux esclaves marron. Mais il ne s'oppose pas à l'esclavage, et même il l'adopte, quand ses



moyens financiers le lui permettent. L'esclavage, souligne William B. Korn, l'historien spécialiste de la question des relations entre juifs et esclaves, William B. Korn, « était la fondation axiomatique du modèle social du vieux Sud. Les juifs voulaient s'adapter de quelque façon que cela soit à leur environnement<sup>25</sup> ». D'une manière générale, la position des juifs vis-à-vis des Noirs dans le Sud est ambiguë. Les attitudes des juifs vis-à-vis du monde noir sont avant tout bienveillantes et paternalistes, et largement dépendantes des préjugés de l'époque. Les juifs se sont conformés au système en place et ont possédé des esclaves, en majorité domestiques, ou encore employés dans les petits magasins qu'ils possédaient : ils ne travaillaient pas dans les plantations<sup>26</sup>.

Les esclaves apparaissent dans les contrats de vente et les actes notariés ou dans les recensements de 1850 et 1860 de la *Slave Collection* de la Louisiane et de l'Alabama. Ces deux États sont proches, par leurs caractéristiques rurales: exploitation et transformation du sucre, du coton et du riz en Louisiane, du coton dans l'Alabama. On retrouve des migrants juifs pionniers dans les villes de ces États. D'autres vivent dispersés dans les petites communautés rurales<sup>27</sup>.

L'investigation conduite dans les archives de la *Slave Collection* du Williams Research Center de l'*Historic New Orleans Collection*, m'a permis de recenser, en 1850, trente juifs propriétaires d'esclaves, qui possédaient 113 esclaves ; en 1860, quatre vingt seize propriétaires possèdent 225 esclaves, soit le double d'esclaves, et deux tiers de plus de propriétaires entre ces dix années. Ces recensements indiquent aussi que peu de migrants juifs français ou allemands sont propriétaires de terres.

---

<sup>25</sup> William B. Korn, *Jews and Negro Slavery in the Old South 1789-1865*, Elkins Park, Pa, 1961, p.26.

<sup>26</sup> *Reminiscences of my Father Philip Sartorius written by him for me*, 1910, 71 pages, manuscrit.

Les propriétaires sont en majorité d'origine séfarade, installés dès la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle dans le Sud. Jacob Rader Marcus, historien du judaïsme américain dénombre vingt-trois propriétaires qui ont à leur disposition des esclaves. Cela concerne un cinquième des testaments<sup>28</sup>. Les juifs de Louisiane et d'Alabama sont pour la majorité d'entre eux, marchands, négociants en gros, employés de commerce ou colporteurs<sup>29</sup>.

Dans la société esclavagiste du Sud, on rencontre les personnages tels que Judah Touro, philanthrope, négociant importateur, d'origine hollandaise ayant vécu à Rhode Island, armateur à La Nouvelle-Orléans. Il<sup>30</sup> est connu pour son aversion de l'esclavage. Sa compagne mulâtre est son exécuteur testamentaire, dit-on<sup>31</sup>. Judah P. Benjamin, d'origine anglaise, avocat marié à une créole française, futur Secrétaire d'État de la Confédération, possédait cent quarante esclaves sur sa plantation de Bellechasse. En tant qu'avocat, il se chargeait d'affaires qui tantôt protégeaient, tantôt allaient contre les intérêts des propriétaires d'esclaves. Il n'a jamais dit que les « nègres » étaient un groupe inférieur ni que l'esclavage était une chose permise par Dieu. Il critiquait les aspects les plus cruels de l'esclavage et ses excès. Autre exemple de cette conformité aux modèles en vigueur dans le Sud : le notaire, Abel Dreyfus. Celui-ci, originaire de Belfort, est venu s'installer à La Nouvelle-Orléans en 1840. Sur la question de l'esclavage, ses descendants m'expliquent, au cours de nos entretiens, que les esclaves coûtaient trop cher, et qu'on leur préférait des servantes irlandaises. Le registre des actes notariés de son étude comporte néanmoins treize actes de vente d'esclaves passés en 1845. Plus, entre 1851 et 1852, quatorze actes de vente d'esclaves, dont

---

<sup>28</sup> William B. Korn, *op. cit.*, p. 26.

<sup>29</sup> US Census 1850, 1860, La Nouvelle-Orléans.

<sup>30</sup> Eli N. Evans, *Judah P. Benjamin, The Jewish Confederate*, Free Press, New York, 1988, p. 75.

<sup>31</sup> Bertram W. Korn, "The Early Jews of New Orleans", *American Jewish Historical Society*, Waltham, Mass, 1969.

quatre en faveur des familles juives, ont été conclus. Ce notable, très estimé dans la ville, participait, par ses activités notariales, à la société esclavagiste. Mais ni sa correspondance, ni la biographie de son fils, Félix Jonathan Dreyfus, n'évoquent cette « singulière institution. »

L'historien Robert Rosen, auteur d'un ouvrage sur les juifs confédérés le confirme. Il remarque tout d'abord que la Louisiane était emblématique de l'assimilation et de l'acculturation des juifs dans le Sud d'avant-guerre : « L'aristocratie du Sud, influencée par les anglicans, les épiscopaliens, les presbytériens, les méthodistes, était de tradition protestante et avait peu d'intérêt pour les juifs dans leur ensemble. Elle trouvait que leurs voisins étaient respectueux de la loi, instruits et cosmopolites, caractéristiques qu'elle appréciait. » Le père d'Oscar Straus, migrant d'origine allemande, était très versé dans la littérature biblique et traduisait chez lui, durant le dîner, des passages de la bible hébraïque pour des pasteurs locaux<sup>32</sup>. Les juifs formaient une infime minorité au sein de la population, même si la Louisiane comptait 25 à 40 % des juifs demeurant dans le Sud - la ville de La Nouvelle-Orléans comptant près de 2 000 juifs sur 168 675 habitants, en 1860.

### *Appartenance et exclusion, sur le long terme*

Si les juifs n'ont pas bouleversé les codes socio-raciaux de leur nouveau pays, leur position, au moment du développement industriel et commercial des petites villes et des grands ports dans le Sud, était telle que leur appartenance au monde du Sud n'était pas totale. Le commentaire d'un membre d'une famille franco-allemande, enracinée depuis quatre générations, est tout à fait explicite à ce propos : « Mon grand-père, explique Metz

---

<sup>32</sup> Robert N Rosen, *Jewish Confederate*, Marcie Cohen Ferris and Mark I. Greenberg, (ed.) *Jewish Roots in Southern Soil, a New History*, Waltham, (Mass.), Brandeis University Press, p.109 et p.111.

Kahn, avait l'habitude de dire : 'Tous les soirs, je prie pour les Noirs parce que s'il n'y avait pas de Noirs, ils s'en prendraient aux juifs' (*'Every night I pray for the Blacks because if there were not Blacks, they would be picking on Jews'*<sup>33</sup>). Cette remarque grinçante dénonce, indirectement mais clairement, le sectarisme qui régnait dans le Sud jusque dans les années 1960, tout comme elle dévoile la précarité du monde juif.

Il est nécessaire, sur cette question, de distinguer le temps d'avant la Guerre de Sécession, période de relative tolérance, de celui de l'après-guerre, dans lequel les juifs du Sud deviennent les boucs-émissaires de la « cause perdue ». Ils sont alors accusés de posséder 90 % des entreprises commerciales et de faire du marché noir. On leur reproche d'avoir manifesté une absence de patriotisme et de ne pas s'être battu en première ligne<sup>34</sup>. Plus tard, David Marx (1872-1962), premier rabbin libéral (1899-1950) à Atlanta (Georgie), et oncle de Metz Kahn, originaire de Mommenheim (Bas-Rhin), donne son opinion, devant sa congrégation, sur le sectarisme à l'égard du monde juif dans le Sud : « Dans des exemples isolés, il n'y a pas de préjugés à l'égard du juif en tant qu'individu, mais il existe un préjugé répandu et très enraciné contre les juifs en tant que groupe.<sup>35</sup> »

### ***Qu'en est-il des choix des familles de migrants, sur le long terme ?***

Le père de Flo Margolis, Louis Simon Geismar, est de nationalité allemande, quand il arrive en 1909. Pensant retourner en France, il ne prend pas immédiatement la nationalité américaine. Durant la Seconde Guerre mondiale, il est soupçonné d'espionnage. Pourtant, il s'est toujours senti

---

<sup>33</sup> Entretien avec Abraham Metz Kahn, Bâton Rouge, 3 septembre 1992.

<sup>34</sup> Abraham J. Peck, *op. cit.*, p.103.

<sup>35</sup> Stephen J. Whitfield, *Jews and other Southerners, Turn to the South, Essays on Southern Jewry*, Nathan M. Kaganoff, Melvin I. Urofsky, *American Jewish Historical Society*, University Press of Charlottesville, 1979, p. 82.

Français et Américain. Sa fille, par contre, née aux Etats-Unis, n'a pas d'hésitation. Elle conserve des liens avec la famille, avec un village, mais non avec le pays d'origine. Sa réponse reflète l'opinion de nombreux descendants rencontrés, telles les familles Fraenkel, Kahn, Myers... :

*AB*

*« Avez-vous l'impression d'appartenir à deux pays et quel est votre sentiment à ce sujet ?*

*Flo Geismar*

*J'ai le sentiment que j'ai des attaches, mais les liens ne sont pas avec le pays, mais avec les gens. La famille a toujours été quelque chose d'important pour les Picard, les Geismar, tous les parents.*

*AB*

*Vous m'avez dit que votre père a toujours été loyal envers les Etats-Unis même si ce n'était pas son pays de naissance. Comment a-t-il pu gérer cela ?*

*FG*

*Les Etats-Unis ont toujours été bienveillants pour mon père. Il y a eu une incompréhension quand il est arrivé en 1909. Il est en effet venu avec un passeport allemand. Il a envoyé un télégramme à Mexico à sa cousine Simone ; il n'était pas explicite au sujet d'un enfant qui était né durant la Seconde Guerre mondiale. Les Allemands étaient nos ennemis ; il y avait beaucoup d'affiches, et presque tous les Allemands, jusqu'à ce qu'ils aient été contrôlés, étaient suspects. Parce qu'il était né en Alsace à l'époque où elle appartenait à l'Allemagne, il ne s'est jamais senti Allemand. Alsacien, Français oui. Allemand non. Mon oncle, après la Première Guerre mondiale, n'a pas voulu le laisser rentrer, de peur qu'ils ne l'envoient en première ligne. »<sup>36</sup>*

---

<sup>36</sup> Entretien avec Flo Geismar, La Nouvelle-Orléans, 23 octobre 1997.

Mais tout attachement à la famille, et même au pays d'origine, n'est pas rompu. De fortes manifestations de solidarité existent vis-à-vis des familles lors de la Seconde Guerre mondiale : envoi d'argent, de colis, de soutien aux familles laissées en Europe ; sans parler de l'action de femmes comme Ruth First, originaire de Shreveport à New York, qui s'engagent dans la Croix Rouge<sup>37</sup>, ou du rôle de la *Société Israélite française de New York* aidée de l'ARIF (*Association pour le Rétablissement des Œuvres Israélites de France*) fondée par des migrants français à New York. Ces deux associations ont collecté, après guerre, des fonds considérables pour l'époque, soit 25 000 \$ à des fins de reconstruction des édifices sociaux et synagogaux en France<sup>38</sup> ; elles ont rempli un rôle essentiel dans le soutien aux familles et aux institutions juives sur l'ancien continent.

### ***Conclusion : fragiles appartenances***

L'appartenance est aléatoire, incertaine, graduelle. C'est un pari, pour le migrant. Le nouvel arrivant est mis à l'épreuve, durant son processus d'installation. Il demande bienveillance et protection en échange de son engagement de citoyen. Cette recherche de place se poursuit. Elle est fonction des épreuves subies par le migrant, elle se renforce et se complexifie. On appartient au pays qui protège vos biens, où l'on a prospéré et dans lequel on a pu réaliser ses rêves.

Que ces migrants se soient majoritairement engagés pour défendre la cause des Confédérés pourrait surprendre. En respectant les valeurs du Sud, ils allaient à l'encontre des valeurs

---

<sup>37</sup> Entretien avec Ruth First, New York, 2 juin 1993.

<sup>38</sup> Archives, Philip Baumann, New York, Le *Comité de l'Association pour le Rétablissement des Institutions et des Œuvres Israélites en France* et dans ses possessions d'outre mer comporte notamment : le rabbin Langer, Henri Baumann, Philippe Baumann, Marcel Belmont, Nadine Greilsamer et du côté *Société israélite Française de New York*, Paul Lévy, Julien Weil, René Loeb; Entretien du 10 novembre 1991.

du judaïsme qui interdisent la possession d'esclaves sur la longue durée. Une autre règle biblique pourrait être opposée à la précédente: celle de l'adoption de la loi du pays d'accueil. Les documents très mesurés, voire critiques vis à vis de la guerre de Sécession doivent être situés et remis dans le contexte des pressions sociales contradictoires de l'époque et des passions générées par ce conflit.

Cependant, ces migrants venus de France et d'Allemagne du Sud n'éprouvent aucune fierté devant les faits accomplis, mais plutôt de la gêne. Leur cause a été perdue et leur mémoire est silencieuse. Leur position d'intermédiaires dans le négoce, leur érudition et leur dispersion dans le paysage du Sud leur a permis d'être tolérés par une société sudiste sectaire qui, jusque dans les années 1960, n'accordait ses faveurs qu'aux Blancs enracinés depuis plusieurs générations. Il a fallu plus de trente ans à certains d'entre ces migrants pour transmettre leur expérience de Confédérés à leurs enfants, tant le poids de la défaite a été lourd. Malgré leurs réserves vis-à-vis du système esclavagiste, ils l'ont adopté, tout en le rendant moins lourd. Ils sont restés loyaux à leur pays d'accueil et ils ont accompli leur devoir de patriotes en s'engageant dans la guerre de Sécession, qu'ils soient demeurés français, allemands ou devenus américains. Mais sont-ils devenus eux-mêmes des aristocrates du Sud ?

Jane Godchaux Emke, arrière petite fille de l'industriel Léon Godchaux, un des plus riches du Sud exprime ses fortes réserves : « J'ai pleinement conscience que j'ai été exclue de certains clubs et organisations simplement parce que je suis juive. Je suis consciente des préjugés. »<sup>39</sup>

Appartenance, certes, mais ni pleine ni entière ; toujours avec ce sentiment dominant, de l'exclusion toujours possible et d'une fine séparation qui persiste, non-dite.

---

<sup>39</sup> Jane Godchaux Emke, commentaire écrit sur l'exposition de Léon Godchaux, (1828-1899), 16 octobre 1995.